



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_071-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND, Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC, Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN Absents : Présents non votants :
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-071 - ACQUISITION FONCIÈRE LIÉE AU LOCAL TECHNIQUE AEP DE JONTANELS

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2022_029C du 3 mars 2022 qui acte les acquisitions foncières des parcelles relatives aux captages et aux ouvrages d'eau potable de la commune de Gatuzières par la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes ;

CONSIDÉRANT que dans le tableau figurant en annexe de la délibération n°DELIB_2022_029C du 3 mars 2022, il manque la parcelle E374 (division de la parcelle E156), appartenant au GFA de Jontanel, sur laquelle a été construit le local technique abritant les traitements UV et arsenic du village de Jontanel ;

CONSIDÉRANT la délibération n°2018_029 du 12 septembre 2018 de la commune de Gatuzières, qui fixe les conditions d'acquisition de cette parcelle, à savoir un prix de vente de 0,40€/m² et la prise en charge financière des frais d'acte par l'acquéreur ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_071-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE l'acquisition de la parcelle E374 (anciennement E156), pour une surface de 47m², au tarif de 0,40€/m², soit un prix de vente de 18,80€, au GFA de Jontanels, représenté par Monsieur Marc AINE, par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes ;

S'ENGAGE à prendre en charge financièrement tous les frais d'actes relatifs à cette acquisition ;

MANDATE le cabinet FCA pour établir l'acte administratif relatif à cette acquisition ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de la Régie Eau ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte devant intervenir dans le cadre de ces acquisitions foncières.

P/o Le Président,

Par délégation, Flore THEROND

1^{ère} Vice-Présidente,

